



# Contrat de Ville

## CC. Warndt / Creutzwald

**Appel à projets**

**2020**

**Date limite de dépôt des dossiers : 30 novembre 2019**

## **Appel à projet 2020 du Contrat de Ville de Creutzwald – CC Warndt**

*La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.*

### **1. Eléments de contexte du Contrat de Ville de Creutzwald / CC. Warndt**

Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville de Creutzwald / CC.Warndt 2015-2020 constitue le cadre unique de la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur notre territoire.

Il est piloté au niveau de la commune de Creutzwald, seule commune de l'intercommunalité disposant de quartiers prioritaires.

Les Contrats de Ville, qui devaient arriver à échéance, sont prorogés jusqu'en 2022.

De même, la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de Creutzwald ont procédé en 2019 à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.

Cette évaluation a été menée par un cabinet d'études en collaboration avec l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de Ville ainsi que des partenaires opérateurs.

Il est demandé aux porteurs de projets de tenir compte des conclusions fixées par cette évaluation dans la projection et la mise en œuvre de leurs actions.

#### **a. Rappel et définition des piliers et axes transversaux**

Les actions relevant du pilier « **Cohésion sociale** » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles tâchent de répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

Les actions relevant du pilier « **Cadre de vie et renouvellement urbain** » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers politique de la ville.

L'action publique en faveur de **l'emploi et du développement économique** vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes.

La politique de la ville est aussi une politique de lutte contre l'exclusion et les discriminations quelles qu'elles soient. Dans cet esprit, le ministère en charge de la Ville a identifié trois axes transversaux devant se retrouver à travers les actions de chaque pilier. En effet, **la lutte contre les inégalités femme/homme et les discriminations** ainsi que **le soutien à la jeunesse** sont un travail du quotidien.

## **b. Signataires**

Le Contrat de Ville a été signé le **2 juillet 2015** entre :

- Le Préfet de Région
- Le Président de la Communauté de Communes du Warndt
- Le Maire de Creutzwald
- Le Président du Conseil Départemental de Moselle
- Le Président du Conseil Régional de Lorraine
- Le Procureur de la République près du TGI de Metz
- Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
- Le Directeur Régional de Pôle Emploi
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine
- Le Directeur Général de Moselis
- Le Directeur Général de Néolia Lorraine
- Le Directeur Général de la SA Sainte Barbe

**Le Contrat de Ville est piloté par la Commune de Creutzwald.**

### c. Listes et cartes des QPV / QVA

Le Contrat de Ville s'appuie sur la nouvelle géographie prioritaire.

La commune de Creutzwald comporte deux Quartiers Politique de la Ville (QPV) :

- Breckelberg / Fatima (1 546 habitants)
- Maroc (1 078 habitants)

Et un Quartier en Veille Active (QVA) : Garang (3 303 habitants)

Source : [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)

L'atlas des QPV se trouve sur ce site ainsi que la liste des rues faisant partie de la géographie prioritaire.

- **Quartier Maroc**



La cité Maroc se positionne à l'écart du centre-ville de Creutzwald, en limite avec la commune d'Ham-sous-Varsberg.

Elle se situe sur un plateau, à proximité des anciens sites d'extraction charbonnier, au-delà de la voie ferrée. Le quartier est limité au Nord par la forêt de la Houve.

Un habitat collectif dense se positionne en entrée de quartier sur la partie Est, en bordure de voie ferrée. Sur la partie ouest s'étend l'habitat minier le long de la voie de circulation. Entre les deux, un quartier très dense, datant de la fin des années 1970 se prolonge au-delà des collectifs situés à l'Est, jusqu'à l'Eglise. Le bâtiment de la maternelle et le centre social viennent en arrière de l'édifice religieux. Les immeubles collectifs ont fait l'objet de gros travaux d'entretien et de réhabilitation. Le bâti est donc en état et donne l'image d'un quartier résidentiel.

Les espaces extérieurs sont aménagés. Le quartier possède un vaste secteur de loisirs ouverts regroupant différents équipements, en limite de quartier. En revanche, aucun commerce n'existe dans le quartier. Un lieu d'accueil parents/enfants est cependant à disposition des habitants.

Le projet de construction d'un complexe sportif a été entrepris en 2019 et la structure, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2021, permettra d'apporter une nouvelle dynamique sur le quartier.

La structure ambitionne d'être un véritable lieu de rencontre pour les habitants du quartier, même si son rayonnement en dépassera la limite géographique.

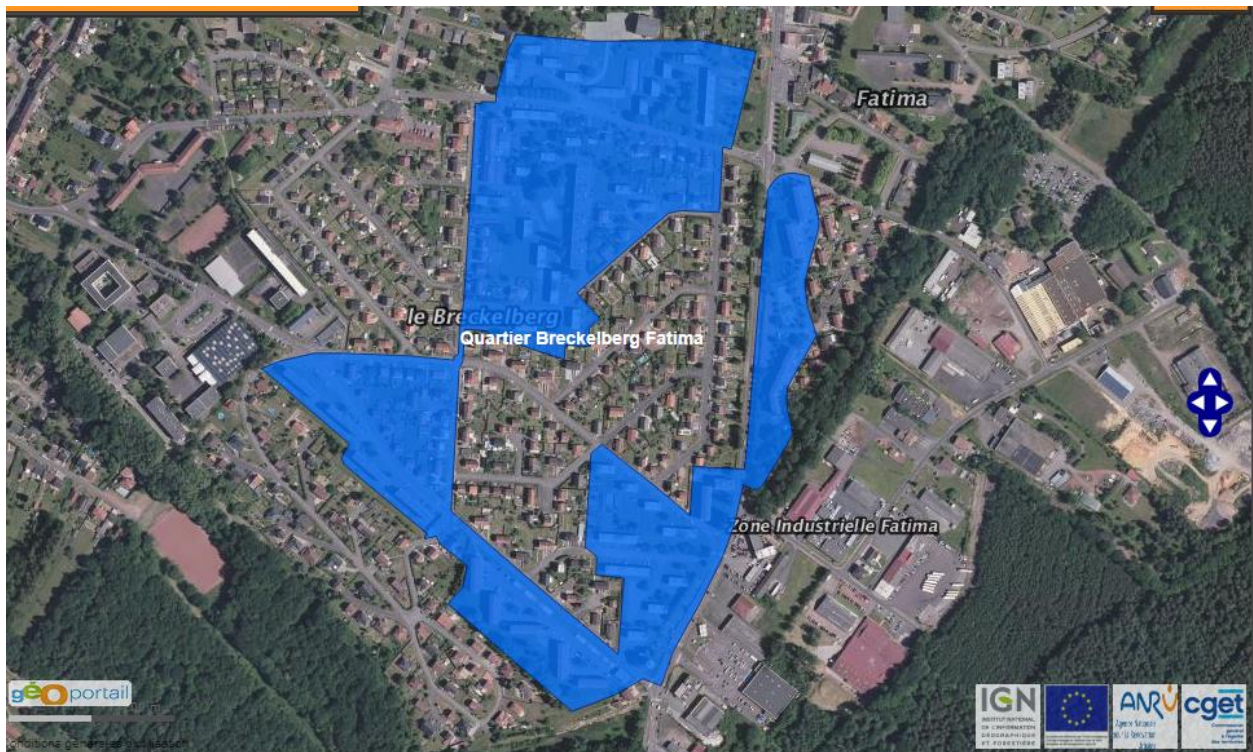
### **Caractéristiques sociodémographiques des ménages 2013**

	<b>Quartier Maroc</b>
Part des ménages imposés	23,40%
Part des familles monoparentales parmi les ménages	n.d.
Part des ménages de 5 personnes et plus	13,60%
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	n.d.
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	42,30%
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	58,40%

Source : Insee, 2013

<http://sig.ville.gouv.fr/>

- **Quartier Breckelberg / Fatima**



Le quartier de Breckelberg- Fatima a été édifié après la Seconde Guerre mondiale pour faire face à la forte croissance urbaine liée à l'exploitation charbonnière. Il se positionne en entrée de ville en arrivant de Carling par la D 23 sur une partie en plateau.

Le centre-ville qui se trouve en partie basse, en fond de vallée, n'est pas très éloigné à vol d'oiseau du quartier. Le quartier Breckelberg se trouve autour du centre-ville et se compose à la fois d'immeubles collectifs, d'habitat pavillonnaire et d'habitat de cités minières.

Du fait de la proximité avec le centre-ville, il n'existe pas de services tertiaires spécifiques sur le quartier. En revanche le quartier ne manque pas d'équipements : un centre social, deux bâtiments de maternelle et un bâtiment élémentaire composant le groupe scolaire primaire Albert Schweitzer, ainsi que le lycée Félix Mayer regroupant trois filières : générale, professionnelle et technique, des gymnases, des city-stades...

Quelques commerces subsistent en pied d'immeuble rue des Chênes en périphérie du quartier (Boulangerie- épicerie, pharmacie, coiffeurs, boucherie). De l'autre côté du quartier, rue du Barrois, on trouve un supermarché, une boulangerie ainsi que des concessionnaires automobiles, hors quartier. Concernant le quartier Fatima, il est à noter la présence du groupe scolaire Jules Ferry et d'un lieu d'accueil parents/enfants (L.A.P.E.).

Le passage de la rue du Barrois marque une séparation franche et forte entre la partie Breckelberg et Fatima de l'autre côté de la voie. La particularité de la composition de ce quartier l'assimile plus à une succession d'îlots et de groupes d'immeubles qu'à véritablement un quartier en soi.

### Caractéristiques sociodémographiques des ménages 2013

	Quartier Breckelberg Fatima
Part des ménages imposés	20,70%
Part des familles monoparentales parmi les ménages	13,20%
Part des ménages de 5 personnes et plus	12,80%
Part des ménages locataires	n.d.
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage	n.d.
Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	44,50%
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	61,00%

Source : Insee, 2013

<http://sig.ville.gouv.fr/>

- **Quartier Garang**

Situé au nord-est de la ville de Creutzwald, le quartier Garang est peu éloigné du centre-ville.

Il s'agit d'un quartier essentiellement résidentiel composé de collectifs, au nord et au sud, de maisons individuelles (cités minières et pavillons). Les collectifs ont été entièrement réhabilités au milieu des années 1990.

Les abords des immeubles présentent certains attraits : pelouses parsemées de plantations d'arbres.

Le quartier possède un collège classé REP (**R**éseau d'**E**ducation **P**rioritaire), un gymnase, un point d'accueil social et l'Association intermédiaire Allô actif et des aires de sport. Il existe aussi quelques commerces de proximité : une boulangerie-épicerie, une pharmacie, un salon de coiffure.

Enfin, la population est majoritairement retraitée et ouvrière. Il est à noter que le quartier compte peu d'habitants étrangers.

Anciennement classé Zone Sensible Urbaine, le quartier Garang ne fait plus partie du dispositif politique de la ville au vu de la nouvelle géographie prioritaire malgré la nouvelle classification

du collège Jacques- Yves Cousteau en R.E.P. Par ailleurs, le niveau de vie du Garang reste faible et le quartier connaît une augmentation d'incivilités (vandalisme, délinquance, économie souterraine).

En raison de ces éléments, la ville de Creutzwald a demandé le classement de ce quartier en Territoire de Veille Active, afin que les actions sociales et citoyennes mobilisant le droit commun puissent perdurer et intégrer le nouveau Contrat de Ville.

L'intégralité du Contrat de Ville peut être consultée sur le site de la Ville de Creutzwald : [www.creutzwald.fr](http://www.creutzwald.fr) (rubrique Vie pratique > Politique de la Ville > Appel à projets)

***La Sous-préfecture de Forbach- Boulay-Moselle a établi un cadre d'intervention 2020 des crédits politique de la ville. Ce cadre fait partie intégrante du présent appel à projets. Il appartient aux porteurs de projets d'en prendre connaissance.***

## **Les priorités thématiques de l'appel à projets**

*Les thématiques énoncées ci-dessous sont à mettre en perspective avec les thématiques prioritaires de l'Etat qui figurent dans le cadre d'intervention.*

Le cadre stratégique du Contrat de Ville a été défini lors de son élaboration, par l'organisation d'ateliers participatifs avec les partenaires institutionnels et associatifs (p.31 du Contrat de Ville pour la méthodologie ; p.41 et suivantes pour la restitution des ateliers).

Les thématiques pour l'appel à projet 2020 sont les suivantes :

### **Thématique 1 : Soutien à la parentalité et réussite éducative**

- Développer et renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire
- Renforcer et valoriser les activités sportives et culturelles pendant le temps scolaire et hors temps scolaire
- Favoriser la démocratisation culturelle



### **Thématique 2 : Cohésion sociale, citoyenneté, prévention**

- Développer les actions favorisant la cohésion sociale, la mixité, le lien intergénérationnel et le bien vivre ensemble
- Renforcer la participation citoyenne
- Prévenir les comportements à risque, notamment le harcèlement scolaire
- Accompagner les actions de promotion et de prévention de la santé
- Accompagner les actions citoyennes des jeunes

### **Thématique 3 : Emploi, insertion et développement économique**

- Permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'accéder à des dispositifs d'insertion
- Soutenir les initiatives et favoriser l'entrepreneuriat
- Développer des actions en faveur de la mobilité

### **Thématique 4 : Cadre de vie**

- Améliorer le cadre de vie des quartiers
- Rendre les habitants acteurs de leurs espaces de vie
- Améliorer la mobilité des seniors

### **Thématique transversale : prise en charge et accompagnement du public jeunes majeurs**

## **2. Règlement de l'appel à projet**

### **a. Critères d'éligibilité et d'examen des dossiers**

L'instruction des dossiers se fera sur la base des critères suivants :

- Critères d'éligibilité :
  - Les porteurs de projet sont des associations, des coopératives, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics.
  - Leurs actions doivent intervenir au bénéfice des habitants des Quartiers Politiques de la Ville, y compris lorsque leur mise en œuvre porte sur un territoire plus large.
  - Chaque projet doit répondre aux objectifs du Contrat de Ville et apporter une réponse concrète à la situation des QPV.
  - Les dossiers sont déposés dans les délais impartis.

- Critères d'examen du dossier :
  - Le dossier doit être complet et comporter une lettre adressée à Monsieur le Maire afin de solliciter une subvention dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville.
  - L'action doit se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, sauf exception pour les actions relevant de l'année scolaire notamment.
  - Les actions seront soumises à la rédaction d'un bilan annuel, aussi les porteurs de projets veilleront à mentionner dans la fiche action quels sont les indicateurs objectifs qu'ils mettront en œuvre afin de mesurer la pertinence de leurs actions.

**En cas de renouvellement d'une action :**

- Annexer le bilan de l'action réalisée à la nouvelle fiche action et faire état d'indicateurs précis, quantifiables et vérifiables, notamment la répartition hommes / femmes. Il est impératif de présenter le bilan en bonne et due forme (rédigé de façon synthétique, faisant apparaître les points forts et faibles du projet, les données chiffrées. Relisez attentivement et ayez à l'esprit que le lecteur n'a aucune connaissance préalable du projet).

**Le bilan définitif doit être fourni au plus tard le 31 janvier 2020.**

- Les subventions relevant de la politique de la ville ne se reconduisent pas de plein droit, aussi il convient de remplir la fiche action avec le plus grand soin et ainsi de justifier la demande de renouvellement.
- Le dossier doit expliquer clairement et simplement en quoi l'action répond à un ou plusieurs objectifs du Contrat de Ville.
- Seront particulièrement appréciés les dossiers permettant la concertation et /ou la participation active des conseils citoyens, du partenariat institutionnel et associatif local, les dossiers favorisant la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme, la prise en compte de la jeunesse.

**Les dossiers non déposés dans les délais ou les dossiers incomplets ne seront pas instruits et ne pourront prétendre à aucune subvention.**

## **b. Procédure**

L'accès au portail pour la saisie en ligne de demande de financement s'effectue à partir du site institutionnel du CGET : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Le dossier dématérialisé est conforme au CERFA 12156\*05.

**Par mesure de prudence, nous invitons les porteurs à remplir le CERFA 12156\*05 sous format word afin de pouvoir ensuite reporter les éléments sur la plateforme dauphin. Il conviendra de transmettre à la collectivité le CERFA sous format papier pour permettre l'instruction du dossier.**

**Important : il est demandé aux porteurs une attention particulière sur le budget prévisionnel de l'action.**

**Les porteurs préciseront clairement :**

- Le montant sollicité auprès de l'Etat (CGET)**
- Le montant sollicité auprès de la ville et/ou de la Communauté de Communes du Warndt le cas échéant**
- Le montant sollicité auprès des partenaires financeurs**

Les dossiers seront tout d'abord examinés par les équipes techniques Service Politique de la Ville de la commune de Creutzwald et les services de l'Etat.

Ensuite, les dossiers seront soumis aux décideurs financiers via le Comité Techniques et le Comité de Pilotage.

Pour les porteurs émergeant pour la première année au Contrat de Ville, il conviendra de prendre attache auprès de la Préfecture afin d'obtenir un code d'accès permettant la saisie sur la plateforme.

**Date limite de dépôts des dossiers auprès du Service Politique de la Ville à la Mairie de Creutzwald : 30 novembre 2019**

Par ailleurs, aucune demande de subvention 2020 ne sera versée tant que les bilans de l'ensemble des actions subventionnées en 2019 n'ont pas été saisis sur la plateforme du CGET et adressés en version papier et signés à la Préfecture de Moselle.

### **c. Les exclusions de l'appel à projets**

Sont exclus de l'appel à projet :

- L'aide aux porteurs pour des projets qui relèvent du fonctionnement permanent de la structure ou pour des dépenses d'investissement.
- Les actions à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

### **Personnes à contacter :**

*Votre interlocuteur privilégié est le responsable de la Politique de la Ville à la Mairie de Creutzwald.*

#### **VILLE DE CREUTZWALD**

Responsable Politique de la Ville

Mélanie BARTH

☎ 03.87.81.89.73

✉ ville@creutzwald.fr / m.barth@creutzwald.fr

#### **SOUS PREFECTURE DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE**

Chargé de mission auprès du Sous-préfet

Michel HENNOCQUE

☎ 03.87.84.60.56

✉ michel.hennocque@moselle.gouv.fr

Délégué du Préfet

Claude BOUSSER

☎ 06.75.47.79.26

✉ deleg-prefet57-forbach@orange.fr

## **PREFECTURE MOSELLE**

**Direction de la coordination de l'appui territorial**

☎ 03.87.34.87.34

Référentes Politique de la Ville

Patricia METZEN

✉ [patricia.metzen@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.metzen@moselle.gouv.fr)

Corinne FROTTIER

✉ [corinne.frottier@moselle.gouv.fr](mailto:corinne.frottier@moselle.gouv.fr)